

Robert Peel, dont l'opinion avait le plus grand poids, s'était prononcé, non seulement pour une union des deux Canadas, mais pour une confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. "Il est possible, dit-il en développant cette idée, qu'il paraisse un jour convenable de réunir les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, du Cap Breton et de l'Ile du Prince-Edouard avec les deux Canadas. Chaque province aurait son administration domestique, mais toutes seraient réunies par un intérêt commun, qu'elles seraient prêtes à défendre, s'il était attaqué. Si le plan que je propose ici pouvait être un jour réalisé, je crois qu'il en résulterait de grands avantages. Durant de longues années ces colonies ont servi de débouché à l'excès de la population anglaise; cette population a conservé des souvenirs de la vieille Angleterre, dont le sentiment éclaterait à l'occasion; et en dépit des Canadiens Français, en dépit des états démocratiques voisins, ces souvenirs la pousseraient, à l'heure où un danger menacerait la mère-patrie, dont elle parle la langue et dont elle admire les institutions, à se rallier sous notre drapeau et à partager avec nous les embarras et les périls de la guerre.....Malgré la faiblesse relative de nos colonies de l'Amérique du Nord, leur union ajouterait à la force de chacune d'elles, et tendrait à les élever dans l'échelle de la civilisation. Je ne renonce pas à l'espérance que cette union puisse être un jour réalisée, et pour en rendre le succès plus facile, je veux fortifier l'intérêt anglais dans le Canada."

Ce plan de Sir Robert Peel devait être mis à exécution trente ans plus tard.

En définitive, le projet d'Union de M. Poulett Thomson fut adopté par les deux chambres du Parlement impérial, à l'exception toutefois des clauses relatives à l'établissement d'autorités municipales, qui en furent retranchées lors de la troisième lecture. Le Gouverneur-Général, qui considérait ces dispositions comme la partie la plus importante de son projet, fut excessivement désappointé ¹.

1. Voir la dépêche de lord Sydenham, en date du 16 sept. 1840.

En vue de le consoler, Sa Majesté voulut bien l'élever à la pairie et lui conférer le titre de Baron Sydenham de Sydenham dans Kent et Toronto, en Canada. C'est au retour d'une excursion dans le Haut-Canada qu'il reçut cette agréable nouvelle.

Dans la session du Conseil Spécial qui s'ouvrit le 5 novembre suivant, lord Sydenham fit adopter une ordonnance établissant des autorités municipales dans le Bas-Canada, afin de suppléer autant que possible à l'omission de ses clauses favorites du bill d'Union. C'est aussi dans cette même session que fut passée une autre ordonnance également importante, celle qui établissait des bureaux d'enregistrement dans le but de faire connaître les hypothèques existant sur les propriétés foncières.